



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 023/2025
SÉANCE N° 2 DU 24 FÉVRIER 2025

APPEL À PROJETS POUR L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 18 février 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 31), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 09), Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 13), Christine Dubois (à partir de 17 h 30), Bruno Bertier (à partir de 17 h 10), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 31 et jusqu'à 18 h 40), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Julien Brocail, Antoine Caplan (à partir de 17 h 10) et David Cardoso (à partir de 17 h 11), membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 février 2025.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

APPEL À PROJETS POUR L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025

Rapporteur : Christian Lefort

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2334-32 à L2334-39, L2334-42 et R.2334-19, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local, DSIL, année 2025, permet de solliciter des subventions,

Après avis favorable de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve le plan de financement de l'opération ci-après défini :

Opérations	Coût prev. projet HT	Montant DSIL sollicitée	%	Autres financements	Part MO
Acquisition de bus électriques 2025 : 1 bus standard – 2 bus articulés	2 355 000 €	1 000 000 €	42	755 623 €	599 377 €

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter le financement et à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault